

Récapitulatif des résultats de l'étude par la société civile de 107 marchés publics passés lors de l'organisation du XVI^{ème} Sommet de la Francophonie à Madagascar.

Atelier de Transparency International-Initiative Madagascar à Antananarivo les 22 et 23 novembre 2016.

Transparency International-Initiative Madagascar, avec l'appui de la société civile malgache, a élaboré 10 indicateurs pour mesurer la transparence et le respect de la législation dans les marchés publics. Ces 10 indicateurs ont été appliqués à 107 marchés publics passés dans le cadre de l'organisation du XVI^{ème} Sommet de la Francophonie à Madagascar à titre d'exemple. Ils peuvent s'appliquer aux autres marchés publics.

Trois indicateurs ont été retenus par les participants comme étant les plus significatifs au vue des informations mises à leur disposition pour l'étude des cas :

Indicateur 1 : Le mode de dévolution est une procédure d'exception

Indicateur 2 : L'estimation de la valeur du marché est légèrement inférieure (moins de 5%) aux seuils des marchés

Indicateur 3 : Le nombre de soumissionnaires est inférieur à trois.

A la question : « Ce marché public répond-il à l'indicateur suivant ? » voici les résultats obtenus pour les 107 marchés publics étudiés:

	Oui	Non	N/A (Pas assez d'informations disponibles)
Indicateur 1	0.7%	97.3%	2.0%
Indicateur 2	1.4%	93.2%	5.4%
Indicateur 3	61.9%	27.9%	10.2%

Conclusion : Pour les deux premiers indicateurs, la grande majorité des marchés publics respectent les indicateurs. Mais près **de 62% des 107 marchés publics étudiés** ne respectent pas l'indicateur 3 « *Le nombre de soumissionnaires est inférieur à trois* ». Ils sont alors **considérés « à risque élevé de corruption »**.

Les sept autres indicateurs donnent pour certains d'autres éléments permettant de considérer ces mêmes marchés ou d'autres parmi les 107 étudiés « à risque de corruption ».

Les sept autres indicateurs sont :

1. L'objet du marché est éloigné de la mission de l'Autorité contractante
2. Le type de marché et son objet sont incompatibles
3. L'estimation du marché est déraisonnablement élevée par rapport à son objet
4. L'objet du marché est répété dans plusieurs marchés distincts
5. Le titulaire du marché a remporté plusieurs contrats similaires auprès de l'autorité contractante la même année budgétaire
6. Le montant de l'offre retenue est légèrement inférieur (moins de 5%) au montant estimatif initial de l'autorité contractante
7. Le titulaire n'est pas un opérateur économique reconnu dans le secteur d'activité du marché